



L'an deux mille vingt-cinq le 11 du mois de décembre s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Champenoux, après convocation légale du 4 décembre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. SALVE Olivier – M. BECCHETTI Daniel - M. THOURON Jean Marc
M. RAKOTONDRAMANITREA Haja – M. GRANDADAM Daniel I- M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie
M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques- M. HENQUEL Patrick - Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge
Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina – M. GAY Gérard - M. RENAUD Claude
M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSMITT Agnès – M. POIREL Patrick – M. FAGOT REVURAT Yannick
M. L'HUILLIER Nicolas - M. BECKER Bernard – M. THIRY Philippe - M. FRANCOIS Vincent - M. BERNARD Philippe
M. DIEDLER Franck – M. GUILLAUME Geoffrey - M. CHANE Alain – LE GUERNIGOU Nicolas – M. MOUGINET Dominique
Mme ROJAS Magali - M. MATHIEU Denis – M. BONAFFINI Sylvestre - M. CERUTTI Alain – M. BAUDOIN Cédric-

Procurations : M. BARTHELEMEY Philippe à M. RAKOTONDRAMANITRA – M. MATHEY Dominique à M. CHANE Alain
M. GUEZET Philippe à M. FEGER Serge – M. CAPS Antony à M. THOMAS Claude – Mme JELEN Nelly à M. LE
GUERNIGOU Nicolas -

Excusé(s) : M. JOLY Philippe – Mme LORETTE Delphine – Mme MARANDE Carole

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombrait : **42 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 37

Pouvoirs : 5

Excusés : 3

Votants : 42

Date d'affichage : 16 décembre 2025

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 42

Contre :

Absentions :

DECHETS

20_12_2025

**Gestion des déchets ménagers et assimilés dans le cadre d'une redevance incitative -
approbation de l'avenant n°1 – Lot 1 – collecte des emballages et papiers en apport
volontaire**

Véronique SCHEFFLER, vice-présidente en charge de la gestion des déchets, rappelle le marché attribué et notifié le 10 novembre 2025 à l'entreprise ONYX EST – lot 1 – collecte des emballages et papiers en apport volontaire.

Objet du présent avenant :

Lors de la rédaction des pièces du marché pour le lot 1 par le bureau d'études, une erreur s'est glissée dans le CCAP concernant la date de démarrage de la révision des prix.

En effet, le démarrage du marché est fixé au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 4 ans. La date de la première révision des prix est à considérer au 1^{er} janvier 2027 et non 1 janvier 2026.

Les membres de la CAO consultés par courriel en date du 02 décembre 2025 ont décidé de valider cet avenant.

Il est demandé aux membres du conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n°1,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à l'avenant n°1.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'avenant n°1 du marché de gestion des déchets ménagers et assimilés dans le cadre d'une redevance incitative – lot 1 collecte des emballages et papiers en apport volontaire
- **Autorise** le Président à signer tous documents afférant à l'avenant n°1 présenté.



Claude THOMAS
2025.12.16 14:51:53 +0100
Ref:10080425-15198952-1-D
Signature numérique
le Président